

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 06/11/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241105-139082-DE-1-1

**Séance du mardi 5 novembre
2024
D-2024/373**

Date de mise en ligne : 07/11/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 5 novembre 2024, à 10h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 13H09 à 14H13 et de 17H58 à 18H06

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 11H35, Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H00, Monsieur Nicolas PEREIRA présent jusqu'à 13H09, Monsieur Monsieur Thomas CAZENAVE présent sauf de 12H10 à 14H13, Monsieur Francis FEYTOUT présent sauf de 14H13 à 16H00, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 11H49, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 12H43 et Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 14H18.

Excusés :

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Mission d'information et d'évaluation

Monsieur Marc ETCHEVERRY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 12 C du règlement intérieur du conseil municipal de Bordeaux, les élus des groupes Bordeaux Ensemble et Renouveau Bordeaux (courrier joint en annexe) ont demandé la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur l'évolution de la délinquance et de l'insécurité à Bordeaux, aux politiques menées pour faire face à ces phénomènes, aux missions et moyens des services qui y participent.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de cette mission.

Amendement relatif à la délibération D-2024/373 : Mission d'information et d'évaluation.

Présenté par les groupes BORDEAUX ENSEMBLE et RENOUVEAU BORDEAUX

Exposé des motifs :

Les groupes *Bordeaux Ensemble* et *Renouveau Bordeaux* ont demandé, par lettre adressée au Maire de Bordeaux le 14 octobre 2024, conformément à l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisé par l'article 12 C du règlement intérieur du Conseil municipal de Bordeaux, la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur l'évolution de la délinquance et de l'insécurité à Bordeaux, aux politiques menées pour faire face à ces phénomènes, aux missions et moyens des services qui y participent.

Cette demande est inscrite, de droit, à la plus prochaine séance du Conseil municipal afin que l'assemblée puisse délibérer de la création de cette mission.

La rédaction de la délibération, telle que soumise par le Maire au Conseil municipal, diverge de la rédaction de la délibération soumise au Conseil municipal en sa séance du 8 mars 2023 relative à la création d'une précédente mission d'information et d'évaluation.

En effet, en 2023, la délibération mise aux voix précisait le nombre de membres de cette mission d'information et d'évaluation et renvoyait, conformément aux dispositions légales et réglementaires, à la séance suivante pour en désigner les membres.

La présente délibération n'intègre pas ces modalités, fragilisant les conditions de la création de la mission d'information et d'évaluation demandée

Il est donc proposé de modifier la rédaction de la délibération.

Amendement :

Le deuxième paragraphe de la délibération, rédigé comme suit :

« Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de cette mission. »

est supprimé et remplacé par la rédaction suivante :

« Je vous demande d'accepter la création de cette mission. Je vous propose que sa composition soit fixée à 7 membres dont nous arrêterons la liste, conformément aux dispositions du règlement intérieur lors de notre prochaine séance. »

AMENDEMENT REJETE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

REJETE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 novembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Marc ETCHEVERRY

Bordeaux, le 14 octobre 2024

Objet : Demande de création d'une mission d'information et d'évaluation conformément aux dispositions de l'article 12 C du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur Pierre Hurmic

Maire de Bordeaux
Hôtel de Ville
Place Pey Berland
33 000 BORDEAUX

Monsieur le Maire,

L'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisé par l'article 12 C du règlement intérieur du conseil municipal de Bordeaux, prévoit qu'à la demande d'un sixième des membres du Conseil municipal, l'assemblée délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation (MIE), chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal.

D'évidence, nous ne partageons pas le même diagnostic sur la situation sécuritaire que connaît notre ville ni la même appréciation des politiques municipales menées et à mener pour prévenir la délinquance et assumer les responsabilités du Maire en matière de sûreté, de sécurité et de tranquillité publiques.

Nous considérons que le Conseil municipal doit être éclairé par des éléments d'information factuels et objectifs et que la politique municipale de sécurité et de prévention de la délinquance menée depuis quatre doit être évaluée dans un cadre transparent.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions législatives et réglementaires citées plus haut, nous vous demandons d'inscrire à la plus prochaine séance du Conseil municipal une délibération portant création d'une *mission d'information et d'évaluation portant sur l'évolution de la délinquance et de l'insécurité à Bordeaux, aux politiques menées pour faire face à ces phénomènes, aux missions et moyens des services qui y participent.*

Cette MIE s'inscrira utilement dans le travail de détermination de la doctrine de la police municipale annoncé par votre adjoint Marc Etcheverry lors de la dernière séance du Conseil municipal. Elle ne saurait toutefois se limiter à la seule évaluation de la direction de la police municipale de la Ville de Bordeaux.

Nous vous demandons, par conséquent, que la délibération constitutive de la mission d'information et d'évaluation précise, de manière non exclusive, les contours du mandat que le Conseil municipal de Bordeaux donnera à cette mission afin d'éclairer ses travaux :

1. Sur les ressources humaines

- Production d'un organigramme de la direction de la police municipale.
- Evolution des effectifs de la police municipale depuis 2019 : au-delà du nombre de postes ouverts, cette MIE s'attachera à évaluer le nombre d'effectifs réels de la direction de la police

municipale de la Ville de Bordeaux et, parmi ceux-ci, le nombre d'agents effectivement en tenue dans l'espace public, l'ancienneté moyenne des agents, la part d'agents ayant une ancienneté supérieure à 5 ans, le nombre de départs d'agents sur la période considérée, le nombre net de recrutements effectifs d'agents ayant vocation à travailler sur l'espace public depuis le début de la période considérée. La MIE déterminera le taux de vacance des postes sur chaque année de la période, les taux d'absentéismes, l'évolution des arrêts de travail.

- Conditions de travail des agents : suite des revendications des agents de police municipales exprimées par une alarme sociale et un mouvement de grève en juin 2024. Nous souhaitons, à cet égard, que les représentants du personnel éclairent la MIE sur les conditions de travail de agents. Les agents eux-mêmes, dans le cadre d'une consultation garantissant leur anonymat, devraient pouvoir contribuer à éclairer la MIE sur le profond malaise qui traverse la police municipale depuis plusieurs années. Un état des lieux des bâtiments de la police municipale, des nécessités en termes de travaux et de mises aux normes doit être mené dans ce cadre-là. La MIE s'attachera à lister l'ensemble des mesures prises pour répondre à ces enjeux et à évaluer le suivi desdites mesures.
- Les conditions matérielles et le régime indemnitaire des agents de la police municipale doit être regardé à l'aune des revendications des agents et des dispositions légales en vigueur. Là encore, la MIE s'attachera à lister l'ensemble des mesures prises pour répondre à ces enjeux et à évaluer le suivi desdites mesures.
- Sur l'encadrement de la direction de la police municipale, la MIE évaluera l'organisation de la hiérarchie de la direction, la concordance entre les grades et les fonctions des agents et les mécanismes de promotion interne.

2. Sur l'équipement des agents de la police municipale

- Parc véhicule : la MIE dressera un inventaire du parc véhicule de la police municipale et appréciera les conditions d'entretien et de renouvellement du parc. Un état de la vétusté des véhicules sera dressé. La MIE évaluera l'évolution depuis 2019 du nombre de véhicules dont dispose la direction de la police municipale, par typologie, et le taux de renouvellement annuel du parc sur la même période. Elle déterminera les besoins de la police municipale en la matière.
- La MIE procédera à un inventaire de l'équipement dont disposent les agents de la police municipale : typologie, qualité, état de d'usure, nombre.
- La MIE évaluera les enjeux techniques, juridiques et financiers liés à la revendication des agents d'être équipés d'un armement légal. Elle déterminera le nombre d'agents formés habilités au port d'une arme à feu, le nombre d'agents issus d'une carrière au sein de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale ou des forces armées. Elle déterminera le nombre d'agents servant au sein d'unités de la réserve opérationnelle de la Gendarmerie nationale ou de la Police nationale. Elle objectivera, par une consultation garantissant l'anonymat des répondants, la part des agents favorables à une dotation d'arme à feu.

3. Sur les missions et le cadre d'intervention de la police municipale

- La MIE déterminera ce qui constitue, à date, la stratégie d'engagement des agents de la police municipale. Elle dénombrera les interventions de la police municipale chaque année depuis 2019, selon la nature de ces interventions : périodes, secteurs, effectifs déployés, degrés de coordination avec la police nationale. Un état des lieux du nombre d'infractions constatées par la police municipale sera dressé.

- La MIE sera éclairée sur les missions données à la police municipale en patrouille sur la voie publique et sur l'organisation du temps de travail des agents.

4. Sur les différentes brigades existant au sein de la direction de la police municipale

- Brigade anti-incivilités : la MIE recueillera tous les éléments permettant d'apprécier les moyens dont est dotée cette brigade et évaluera l'état du recrutement et de l'encadrement. Elle déterminera les missions données à cette brigade et évaluera son déploiement sur l'espace public.
- Brigade montée : la MIE recueillera tous les éléments permettant d'apprécier le coût de la brigade montée, de déterminer sa présence sur l'espace public, les missions qui lui sont confiées et d'évaluer sa contribution à la prévention de la délinquance et la tranquillité publique.
- Brigade cynophile : la MIE évaluera les modalités de déploiement de la brigade canine, recueillera les éléments permettant d'apprécier la doctrine d'engagement de cette brigade, le recours à cette brigade et le nombre de chiens employés au sein de la police municipale de Bordeaux et les conditions d'emploi des animaux recrutés à cet effet (amplitudes horaires, conditions de transport, conditions de vie hors présence sur l'espace public).
- Pour chacune de ces trois brigades, la MIE dressera pour la bonne information du Conseil municipal un état des lieux de l'organisation, des missions, de l'état du recrutement et de la formation.

5. Sur la vidéoprotection

- Le nombre et l'emplacement de l'ensemble des caméras installées par la Ville de Bordeaux depuis 2019. Parmi ces caméras, la MIE déterminera le nombre de caméras opérationnelles et non opérationnelles. Elle évaluera les besoins de renouvellement du matériel ainsi que les zones restant à couvrir. La MIE déterminera s'il existe une doctrine d'action quant à l'installation de nouvelles caméras.
- La MIE recueillera tous les éléments permettant d'évaluer le rôle du réseau de caméras de la Ville de Bordeaux dans la détection des infractions et la résolution des enquêtes.
- La MIE déterminera le nombre d'agents en poste au CVPU, les amplitudes horaires, les modalités d'organisation du service. Elle dressera la liste des dispositifs de coordination entre les équipements municipaux et les services de l'Etat. Le cas échéant, elle évaluera les besoins matériels et humains pour perfectionner le fonctionnement du centre de supervision.

6. Sur la coordination entre les services municipaux et les services de l'Etat

- La MIE dressera un bilan du dispositif de rappel à l'ordre voté lors du Conseil municipal du 26 janvier 2021 : historique et actualités de ce protocole. Nombre de rappels à l'ordre prononcés chaque année depuis 2021, suivi des mineurs concernés.
- Mise en œuvre du contrat de sécurité intégrée dont la signature avec l'Etat a été autorisée par le Conseil municipal du mois de juillet 2024. La MIE s'attachera à évaluer le début de l'exécution de ce contrat et les moyens mis en œuvre par la Ville de Bordeaux afin de respecter ses engagements.
- De manière générale, la MIE dressera l'inventaire le plus exhaustif possible des dispositifs partenariaux entre la Ville de Bordeaux et les différents acteurs représentant l'Etat en matière de sécurité et de prévention de la délinquance : la préfecture, le parquet, l'ARS et le CHU. Elle

déterminera l'ensemble des conventions et engagements réciproques et s'attachera à en évaluer la mise en œuvre.

- La MIE recueillera tous les éléments permettant d'apprécier la coordination des actions des agents de police municipale avec les forces nationales sur le terrain. Elle déterminera l'état des discussions entre l'Etat et la collectivité quant au déploiement de patrouilles ou d'opérations mixtes et au partage de locaux. Le cas échéant, elle dressera la liste des opérations menées conjointement par la municipale et la police nationale dans l'espace public.

7. Inventaire des services concourant à la mission de sécurité publique

- D'une manière générale, la MIE dressera l'inventaire de l'ensemble des instances et services municipaux concourant à la mission de sécurité et de tranquillité publique sur l'ensemble du spectre prévention, répression, aide aux victimes. Elle s'attachera à évaluer pour chacun d'entre eux leurs modalités d'intervention et de coordination avec les autres acteurs municipaux : mairies de quartier, CCAS, CLSPD, mission prévention, médiateur de la Ville, etc...
- Plus spécifiquement, elle recueillera tous les éléments utiles à l'information du Conseil municipal sur l'évolution des effectifs de médiateurs depuis 2019, l'organisation du service, leurs missions. Elle évaluera l'articulation du travail de médiation avec celui de la police municipale. Elle dressera l'inventaire de leurs interventions : nombre, nature, secteurs, périodes.

Cette mission d'information et d'évaluation dont nous sollicitons la création recouvre un champ large de la vie municipale et des politiques publiques auxquelles nos concitoyens se montrent chaque jour plus attentifs. Par conséquent, nous ne doutons pas du soutien dont fera preuve notre initiative au sein de votre majorité municipale ; nous espérons donc que les travaux de la MIE pourront démarrer dès avant la fin de cette année civile.

Comptant sur les suites que vous voudrez bien donner à cette demande, nous vous prions de recevoir, monsieur le Maire, nos salutations les meilleures,

Les élus des groupes Bordeaux Ensemble et Renouveau Bordeaux

Géraldine Amouroux, Thomas Cazenave, Guillaume Chaban-Delmas, Nathalie Delattre, Catherine Fabre, Anne Fahmy, Marik Fetouh, Nicolas Florian, Pierre de Gaétan Njikam, Nicolas Pereira, Fabien Robert, Pascale Roux, Béatrice Sabouret, Aziz Skalli, Alexandra Siarri.